

# Lot 1 - Cadastre de l'offre de services pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles

Sophie GÉRARD et Daniel DUMONT (Centre de droit public et social)

Naomé IDE, Claire DUCHÊNE et Ilan TOJEROW (Dulbea)

Rapport pour le compte de la COCOF et de la COCOM - Cahier spécial des charges n° 2021/566

Juin 2023

# Introduction : situation de l'étude

**Quoi :** Marché public conjoint COCOF (PHARE) et COCOM (Iriscare)

**Objet :** Cadastre 1/ de l'offre de services et 2/ des besoins en matière de handicap à Bruxelles

**But :** Information intégrée et données statistiques globales à l'échelle de la région

**En pratique :**

- **Premier volet :** Cadastre de l'offre de services actuelle et **profil des usagers** (septembre 2021 à février 2022)
- **Deuxième volet :** Etude des **besoins** des personnes en situation de handicap à Bruxelles (mars 2022 à janvier 2023)

# **1<sup>er</sup> volet – Cadastre de l’offre de services pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles :**

## **une cartographie juridique, économique et pratique**

Sophie GÉRARD et Daniel DUMONT (parties juridique et pratique)

Naomé IDE, Claire DUCHÊNE et Ilan TOJEROW (parties économique et pratique)

# Introduction : Champ de l'étude

- Tous types de **handicap**
  - Tous types de **services**
  - Services uniquement ou entre autres pour les **personnes** porteuses d'un handicap
  - Toutes les **entités** compétentes à Bruxelles et toutes les **politiques** (politique des personnes handicapées au sens large)
    - ✓ *Handistreaming*
    - ✓ Tenir compte de la complexité institutionnelle
    - ✓ Détecter d'éventuels « trous » dans l'offre
- ➔ Services agréés et/ou subventionnés par :
- ✓ le Fédéral
  - ✓ la Région de Bruxelles-Capitale
  - ✓ la Communauté française (Enseignement, ONE)
  - ✓ la Communauté flamande (**VAPH**, VSB, Opgroeien, Onderwijs, Zorg en Gezondheid)
  - ✓ la COCOM (**Iriscare**, Collège réuni)
  - ✓ la COCOF (**PHARE**, Bruxelles Formation, Collège)
  - ✓ les Communes

# Introduction : structure du 1<sup>er</sup> volet

- I. Cadre institutionnel général
  - II. Cadastre des services
  - III. Analyse quantitative des usagers
- + Cadastre numérique

# I. Cadre institutionnel général

## ❖ Contraintes internationales

- *Handistreaming*
- Désinstitutionalisation

## ❖ Répartition des compétences à Bruxelles

- Compétences éclatées
- Augmentation des compétences de la COCOF et de la COCOM

## ❖ Politiques de la COCOF, la COCOM et la VG

- Approches : institution vs personne
- Définition du handicap (sociale) vs conditions d'accès (médicales)

# II. Cadastre : Inventaire des services

## 12 catégories de services

Point de vue de l'utilisateur : ses **besoins** en vue de son inclusion

Services classés selon leur **objet** (= besoin pris en charge à titre principal). Si plusieurs objets, plusieurs catégories

1. Transversaux (information et aide pour accéder aux services)
2. Moyens financiers
3. Mobilité
4. Soins de santé
5. Enseignement et formation
6. Travail
7. Logement
8. Aide à l'autonomie
9. Accueil et activités de jour
10. Loisirs
11. Soutien et répit pour les proches
12. Accès à la justice et défense des droits

## 240 types de services

**Théorie :**

- Mission
- Entité et organisme compétent pour agrément et/ou subventionnement
- Public-cible et conditions d'accès
- Part contributive (quand encadrée)
- Spécificités pour grande dépendance (quand pertinent)
- Règles de (non-)cumul (quand pertinent)

**Pratique :**

- Si allocation : montant ou mode de calcul
- Si institution : présentation détaillée si réservé aux PH et relève d'Iriscare, du PHARE ou de la VAPH (231 structures)

1. SERVICES TRANSVERSAUX	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Comm. française	VGC	Communes
Services sociaux des mutuelles	Collège (CASG - 9)	Collège (OA ou CAP - 20)	Agentschap Zorg en Gezondheid (DMW - 1)	INAMI (OA - 6)				
PHARE	Collège							
Services d'appui technique [futur]	PHARE [futur]							
Centres d'action sociale globale (CASG)	Collège (9)							
Centres d'aide aux personnes (CAP)		Ministres de la pol. de l'Aide aux pers. (19)						
Dienst ondersteuningsplan (DOP)			VAPH (1)					
Brussels aanmelding punt voor personen met een handicap (BRAP)							Collège (1)	
Equipes multidisciplinaires			VAPH (4)					
Bijstandsorganisaties			VAPH (2)					
Centra voor Algemeen Welzijnswerk (CAW)			Welzijn, Volksgezondheid en Gezin (1)					
Points contacts communaux et CPAS								Collège et CPAS (23)
Budget d'assistance personnelle		Collège + Access&Go-ABP						
Zorgbudget voor personen met een handicap ou Basisondersteuningsbudget (BOB)			VSB					
Persoonsvolgend budget (PVB)			VAPH					
Persoonlijke-assistentiebudget (PAB)			VAPH					
Zorgbudget voor zwaar zorgbehoevenden			VSB					
Services d'accompagnement (SA)	PHARE (27)							
Services d'accompagnement individuel			VAPH (5)					
Services d'accompagnement individuel global pour mineurs			VAPH (0)					
Centres multifonctionnels			VAPH (3)					
Services de formation aux spécificités du handicap et outreach	PHARE [futur]		VAPH (5)					
Projets initiatives d'information ou formations	PHARE (2)	Collège (1)						
Aides individuelles à l'entretien et réparation	PHARE		VAPH					
Aides individuelles dérogatoires	PHARE							
Projets particuliers (PP)	PHARE (28)							
Projets novateurs ou innovants (PI)	PHARE (1)	Collège (7)						
Projets particuliers agréés (PPA)	PHARE (9)							

2. MOYENS FINANCIERS	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Communauté française	VGC	Communes
Allocation de remplacement de revenus (ARR)				SPF Sécurité sociale, DG Personnes handicapées				
Indemnité d'incapacité de travail				INAMI et mutuelles				
Indemnité d'accident du travail				Fedris				
Allocations de chômage				ONEm				
Pension de retraite				SFP				
Traitement fiscal favorable				SPF Finances				

3. MOBILITE	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Communauté française	VGC	Communes
Dispositions urbanistiques					Urban.brussels + SPRB Bruxelles Economie et emploi			
Carte de stationnement				SPF Sécurité sociale, DG PH				
Emplacement de parking				SPF Mobilité	SPRB Bruxelles Mobilité			Service communal
Carte de réduction pour transports en commun				SPF Sécurité sociale, DG PH				
Centre d'aptitude à la conduite et adaptation des véhicules (CARA)				Vias				
Cours de conduite automobile (auto-écoles)				SPF Mobilité				
Aide financière pour les cours de conduite	PHARE							
Titres-services pour le transport					SPRB Bruxelles Economie et Emploi			
Adaptation des taxis et chèques-taxis					SPRB Bruxelles Mobilité			Mise en œuvre : maisons de quartier et CPAS
Taxibus					SPRB Bruxelles Mobilité			
Transport social			Gouvernement	INAMI (mutuelles)				Service communal + CPAS
Aides individuelles à la mobilité	PHARE	Iriscare	VAPH + VSB					
Associations spécialisées en accessibilité	PHARE (6 + 5 PP)							
Autorisation d'accès des lieux publics pour les chiens d'assistance		Min. de la pol. de l'Aide aux pers.	VAPH					
Aides financières pour l'aménagement du véhicule	PHARE		VAPH	SPF Finances	SPRB Bruxelles Mobilité			
Projets initiatives liés à la mobilité	PHARE (1)	Collège (2)						

4. SOINS DE SANTE	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Communauté française	VGC	Communes
Intervention majorée (BIM)				INAMI				
Maisons de soins psychiatriques (MSP)		Iriscare (5)						
Services de santé mentale (SSM)	Collège (24)	Collège réuni (5)	Agentschap Zorg en Gezondheid (1)					
Centres de revalidation	DAPH (1)	Iriscare (10)	Agentschap Zorg en Gezondheid					
Cellules mobiles d'intervention		Collège réuni (20 - 1 spéc. DD)						
Projets initiatives d'aide au diagnostic	PHARE (1)	Collège (3)						
Centres pour troubles du développement			Agentschap Opgroeien (1)					
Centres d'observation et de traitement			Agentschap Opgroeien (1)					
Centres de référence pour les troubles du spectre de l'autisme		(1)	(1)			(1)		
Services de soins à domicile		Iriscare (3)	Agentschap Zorg en Gezondheid (2)					

5. ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Communauté française	VGC	Communes
Enseignement ordinaire			Agentschap Onderwijs & Vorming			Administration générale de l'Enseignement		
Enseignement spécialisé			Agentschap Onderwijs & Vorming			Administration générale de l'Enseignement		
Services d'aide à l'inclusion scolaire et extrascolaire [futur]	PHARE [futur]							
SA - Aide à l'inclusion scolaire	PHARE (6)							
Projets initiatives - Insertion scolaire ou professionnelle et/ou activités collectives	PHARE (2 PP + 2 PPA)							
Centres de formation professionnelle spécialisée	Bruxelles Formation (4)							
Services préparatoires à la formation professionnelle [futur]	PHARE [futur]							
Services d'appui à la formation professionnelle (SAFP)	PHARE (5)							
Projet "Back to work"	PHARE + Bruxelles Formation		VDAB	INAMI	Actiris			
Transport scolaire dans l'enseignement spécialisé	Service du Transport Scolaire		Agentschap Onderwijs & Vorming					
Intervention dans les frais de déplacement dans l'enseignement ordinaire	PHARE		Agentschap Opgroeien + VAPH					
Aides individuelles à la communication	PHARE		VAPH					
Aides individuelles pour l'accompagnement pédagogique	PHARE		VAPH					

6. TRAVAIL	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Communauté française	VGC	Communes
Aménagements raisonnables								
Quotas d'emploi								
Entreprises de travail adapté	PHARE (12)		Department Werk en sociale economie (1)					
Projets initiatives d'insertion professionnelle	PHARE (1 PI)							
SA - Aide à la recherche d'emploi	PHARE (11)							
Projets initiatives d'aide à la recherche d'emploi	PHARE (1 PP)							
Projet "Back to work"	PHARE + Bruxelles Formation		VDAB	INAMI	Actiris			
Services d'habitat accompagné		Ministres de la politique de l'Aide aux Personnes (7)						
Stages découverte	PHARE							
Contrats d'adaptation professionnelle (CAP)	PHARE							
Primes de tutorat	PHARE							
Primes de sensibilisation à l'inclusion	PHARE							
Primes d'insertion	PHARE							
Primes d'installation	PHARE							
Aides à l'adaptation du poste et de l'environnement de travail	PHARE							
Intervention dans les frais de déplacement lié au travail	PHARE							
Associations représentatives d'employeurs du secteur de l'aide aux personnes handicapées	PHARE (3)							
Subsides d'aide à l'emploi et aide à la recherche d'emploi (Activa.brussels aptitudes réduites, Accompagnement des publics spécifiques - APS, Pool H, projet Transition - Insertion)					Actiris	FEBRAP : projet Transition-Insertion		

7. LOGEMENT	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Comm. fr.	VGC	Communes
Tarif social				SPF Economie, DG Energie-Energie sociale				
Logements sociaux					SLRB, Fonds du logement, AIS			Service communal + CPAS
Accessibilité des logements					SPRB Bruxelles Logement			
Allocation de relogement					SPRB Bruxelles Logement			
Centres d'hébergement, centres multifonctionnels et services de soutien au logement	PHARE (12 CHE, 21 CHA)	Iriscare (0 CHE, 8 CHA)	VAPH (3 MFC, 4 services de soutien)					
Initiatives d'habitations protégées (IHP)	Collège (1)	Iriscare (14)	Gouvernement (2)					
Services de logement inclusif [futur]	PHARE (futur + 1 PP + 1 PPA)							
SA - Logement accompagné	PHARE (7)							
Services d'accueil familial et familles d'accueil	PHARE (2 + 2 SA)		Opgroeien (1)					
Aides individuelles pour aménagement immobilier et mobilier	PHARE		VAPH					
Crédit autonomie					Fonds du logement			
Réduction du précompte immobilier				SPF Finances				

8. AIDE A L'AUTONOMIE	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Comm. fr.	VGC	Communes
Allocation d'intégration (AI)				SPF Sécurité sociale, DG PH				
Allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA)		Iriscare						
Allocations familiales majorées (AFM)		Iriscare						
Titres-services					SPRB Bruxelles Economie et Emploi			
Services d'aide aux actes de la vie journalière (AVJ)		Iriscare (5)						
Services d'habitat accompagné (SHA)		Iriscare (7)						
Initiatives d'habitations protégées (IHP)	Collège (1)	Iriscare (14)	Gouvernement (2)					
Services de logement inclusif [futur]	PHARE (futur + 1 PP + 1 PPA)							
Services d'accompagnement	PHARE (27)		VAPH (5 + 3 MFC)					
Services d'aide à domicile	Collège (7)	Iriscare (17)	Agentschap Zorg en Gezondheid (3)					
Coordination des soins et services à domicile	Collège (5)	Iriscare (1 Commission + 2 services intégrés)						
Interprétation pour les personnes sourdes et malentendantes	PHARE (1 SACIPS)		VAPH + VDAB + Agentschap Onderwijs & vorming					
Services d'appui à la communication alternative (SACA FALC)	PHARE (1)							
Aides individuelles pour la communication	PHARE		VAPH					
Aides individuelles pour incontinence	PHARE		VAPH					
Aides individuelles pour petit équipement	PHARE		VAPH					
Projets initiatives d'aide à l'autonomie	PHARE (2)							

9. ACCUEIL ET ACTIVITES DE JOUR	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Communauté française	VGC	Communes
Crèches						ONE		
SA - Support aux milieux d'accueil de la petite enfance	PHARE (6 SA action spécifique + 3 SA)							
Centres de jour, centres multifonctionnels et services de soutien de jour	PHARE (8 CJES + 6 CJENS + 20 CJA)	Iriscare (0 CJE + 14 CJA)	VAPH (3 MFC + 2 internats + 3 services de soutien)					
Initiatives d'habitations protégées (IHP)	Collège (1)	Iriscare (14)	Gouvernement (2)					
Services de soutien individuel aux activités d'utilité sociale (SAUSS)	PHARE (1)							
Services de participation par des activités collectives (PACT)	PHARE (3)							
Remboursement des frais de déplacement pour volontariat	PHARE							
Emplois assistés (begeleid werken)			VAPH					
Services d'aide à l'inclusion scolaire et extrascolaire [futur]	PHARE [futur]							
SA - extra-sitting	PHARE (2)							
SA - halte-accueil	PHARE (2)							

10. LOISIRS, VIE SOCIALE ET AFFECTIVE	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Communauté française	VGC	Communes
Tourisme	Direction d'administration des Affaires culturelles, du sport et du tourisme				Visit.brussels			
Sport	Direction d'administration des Affaires culturelles, du sport et du tourisme (29 clubs)	Collège réuni	Sport Vlaanderen (10 clubs)			Administration générale du sport		
Services de loisirs inclusifs	PHARE (3)							
SA - Organisation d'activités de loisirs	PHARE (7 SA action spécifique + 6 SA)							
Projets initiatives de loisirs	PHARE (4 PP + 3 PPA)							
Remboursement des frais de déplacement pour loisirs	PHARE							
Services de loisirs adaptés			VAPH (2)					
Centres de jour et services de soutien de jour	PHARE (8 CJES + 6 CJENS + 20 CJA)	Iriscare (0 CJE + 14 CJA)	VAPH (3 MFC + 2 internats + 3 services de soutien)					
Intervention dans les frais d'inscription à l'académie, promotion sociale ou cours à distance			Agentschap Onderwijs & Vorming			Administration générale de l'Enseignement		
European Disability Card	PHARE		VAPH	SPF Sécu. sociale, DG PH				
Projets initiatives d'aide à la vie relationnelle, affective et sexuelle	PHARE (2 PP)							
Services d'EVRAS en milieu scolaire	PHARE (Protocole d'accord, 4 cellules, animations)					Administration générale de l'Enseignement		
Cellules VAS en institution	PHARE (2)							

11. SOUTIEN ET REPIT POUR LES PROCHES	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Comm. fr.	VGC	Communes
Statut social d'aidant proche (reconnaissance et droits sociaux)				Mutuelles + ONEm				
Congé parental				ONEm				
Crédit-temps				ONEm				
Allocation d'aidant proche				Caisses d'assurances sociales + INASTI				
Congé d'adoption				INAMI				
Allocations de chômage (dispenses)				ONEm				
Primes pour aidant proche			VSB	Mutuelles				Service communal
Centres de jour, centres multifonctionnels et services de soutien de jour	PHARE (2 CJA)	Iriscare (1 CJA)	VAPH (3 MFC + 2 internats + 3 services de soutien)					
Centres d'hébergement, centres multifonctionnels et services de soutien au logement	PHARE (1 CHE, 1 CHA)	Iriscare (6 CHA)	VAPH (3 MFC, 3 services de soutien)					
Services d'accueil familial et familles d'accueil	PHARE (2 + 2 SA)		Agentschap Opgroeien (1)					
Services d'accompagnement (halte-accueil, extra-sitting, organisation d'activités de loisirs, support aux situations critiques)	PHARE (27, dont 2 halte-accueil, 2 extra-sitting, 7 loisirs, 5 sit. crit.)							
Associations de personnes handicapées et d'aidants proches	PHARE (33)	Collège	VAPH (2)					
Projets initiatives de soutien aux proches	PHARE (4 PP + 1 PPA)							

12. ACCES A LA JUSTICE ET DEFENSE DES INTERETS	COCOF	COCOM	Communauté flamande	Etat fédéral	RBC	Communauté française	VGC	Communes
Aide juridique de deuxième ligne				SPF Justice				
Associations représentatives de personnes handicapées et d'aidants proches	PHARE (33)							

# Réflexion prospective en guise de conclusion du cadastre juridico-pratique

Quid de la lisibilité de l'offre et de l'accès aux droits dans un paysage institutionnel aussi éclaté ?

Zoom sur les mécanismes de protection sociale défédéralisés lors de la sixième réforme de l'Etat

➤ Les allocations familiales majorées

Compétence exclusive de la COCOM ancrée dans la loi spéciale

Concrètement, un opérateur : les caisses d'allocations familiales, sous le contrôle d'Iriscare  
= un guichet

# Réflexion prospective en guise de conclusion du cadastre juridico-pratique

➤ L'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA)

Compétence de la COCOM sans caractère exclusif ancré dans la loi spéciale

Risque de tension avec des initiatives mono-communautaires (cfr le *zorgbudget voor ouderen met een zorgnood* de la Communauté flamande)

Depuis le retrait de la Communauté flamande, concrètement, un opérateur : Iriscare

= cheminement compliqué, mais au final un seul guichet

# Réflexion prospective en guise de conclusion du cadastre juridico-pratique

## ➤ Les aides à la mobilité

Distinction entre les aides de base ex-INAMI (COCOM/mutuelles) et les aides complémentaires des communautés (Communauté flamande/*zorgkassen* et COCOF/Phare)

Accord de coopération de 2018 « relatif au guichet unique pour les aides à la mobilité dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale »... n'institue pas un guichet unique : distinction selon que les Bruxellois sont ou non affiliés à la *Vlaamse sociale bescherming*

= maintien de plusieurs acteurs

\* \* \*

Un précédent important à l'échelle supranationale : condamnation de la Belgique dans Comité européen des droits sociaux, décision du 18 mars 2013, *Fédération internationale des ligues des droits de l'homme c/ Belgique*, réclamation n° 75/2011

# Analyse quantitative

## 1. Objectif

Donner une **image fiable des bénéficiaires des principaux canaux de services** disponibles à Bruxelles pour les personnes handicapées afin de donner une base à l'étude des besoins (volet 2) pour l'identification des différents types de services et structures à développer en priorité.

## 2. Méthodologie

- i. Élaboration du **registre** (intégré à la cartographie juridique) : **inventaire** qui rassemble l'ensemble des structures existantes agréées et/ou subventionnées par le PHARE (162 structures), Iriscare (52 structures) ou la VAPH (17 structures)
- ii. Recensement des **bénéficiaires** des principales aides et services en matière de handicap en 3 catégories : **1)** les bénéficiaires des aides individuelles, **2)** les bénéficiaires des centres et services agréés par le PHARE, Iriscare et la VAPH, et **3)** les bénéficiaires des entreprises de travail adapté.
- iii. Réalisation d'un **cadastre numérique** regroupant une série d'indicateurs au niveau de chacune des structures agréées par le PHARE et Iriscare

# i. Registre

- Ce registre détaille l'offre de l'ensemble des structures existantes agréées et/ou subventionnées par le PHARE (162 structures), Iriscare (52 structures) ou la VAPH (17 structures).
- Il synthétise toutes les informations pouvant être destinées aux personnes en situation de handicap.
- le tableau ci-contre détaille la provenance des informations.

Nom :	Nom de l'ASBL
Public :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de handicap accompagné par l'ASBL</li> <li>• Source : COCOF ou site internet de l'ASBL</li> </ul>
Entité compétente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institution publique compétente en matière d'agrément et/ou subventions</li> </ul>
Nombre de places agréées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Source : données internes du PHARE et d'Iriscare</li> </ul>
Adresse :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adresse de l'ASBL</li> <li>• Source : COCOF ou site internet de l'ASBL</li> </ul>
Site web :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'ASBL n'a pas de site web, l'url renvoie sur la page de l'ASBL du site social.brussels</li> </ul>
Mail :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adresse électronique de l'ASBL</li> <li>• Source : COCOF ou site internet de l'ASBL</li> <li>• Certaines données de la COCOF ont été mises à jour</li> </ul>
Téléphone :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro de téléphone de l'ASBL</li> <li>• Source : COCOF ou site internet de l'ASBL</li> <li>• Certaines données de la COCOF ont été mises à jour</li> </ul>
Structure(s) associée(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est précisé ici si l'ASBL est agréé pour plusieurs services</li> </ul>
Informations :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est indiqué ici toutes informations pertinentes quant aux services/activités spécifiques proposées par l'ASBL</li> <li>• Source : site internet de l'ASBL/proguide social/social.brussels</li> </ul>
Conditions d'accès particulières :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est indiqué ici les conditions d'accès particulières à l'ASBL</li> <li>• Source : site internet de l'ASBL ou communiquées directement par celle-ci</li> </ul>

## ii. Recensement des bénéficiaires des principales aides et services en matière de handicap

- 1) Les bénéficiaires des aides individuelles ;
  - a. Les bénéficiaires de l'AR, de l'AI, de l'AFM
  - b. Les bénéficiaires d'un budget d'assistance personnelle
  - c. Les bénéficiaires des aides individuelles du PHARE
- 2) Les bénéficiaires des centres et services agréés à Bruxelles
  - a. Les bénéficiaires des centres et services agréés par le PHARE et Iriscare
  - b. Les bénéficiaires des centres et services agréés par la VAPH
- 3) Comparaison de l'offre communautaire des centres d'accueil (PHARE, Iriscare, VAPH)
- 4) Les bénéficiaires des entreprises de travail adapté (ETA)
- 5) Les projets

## ii. Recensement des bénéficiaires des principales aides et services en matière de handicap

- 1) Les bénéficiaires des aides individuelles ;
  - a. Les bénéficiaires de l'AR, de l'AI, de l'AFM
  - b. Les bénéficiaires d'un budget d'assistance personnelle
  - c. Les bénéficiaires des aides individuelles du PHARE
- 2) Les bénéficiaires des centres et services agréés à Bruxelles
  - a. Les bénéficiaires des centres et services agréés par le PHARE et Iriscare → [cadastre numérique](#)
  - b. Les bénéficiaires des centres et services agréés par la VAPH
- 3) Comparaison de l'offre communautaire des centres d'accueil (PHARE, Iriscare, VAPH)
- 4) Les bénéficiaires des entreprises de travail adapté (ETA) → [cadastre numérique](#)
- 5) Les projets → [cadastre numérique](#)

# 1. Les bénéficiaires des aides individuelles

Les aides individuelles peuvent être financières, matérielles, ou sous forme de service à la communication et doivent servir à acquérir ou conserver une plus grande autonomie.

## a. Les bénéficiaires de l'ARR, l'AI et de l'AFM (fédéral et COCOM)

Type d'aide	Nombre de bénéficiaires bruxellois	Part de femmes	Part des bénéficiaires en situation de grande dépendance (GD)
ARR et/ou AI	18.780	47,5 %	49,2 %
AMF	5.718	/	27,0 %

Sources : SPF Sécurité Sociale (2019), <https://stat.famifed.be/demographic/volet-05-01.php>

# 1. Les bénéficiaires des aides individuelles

## b. Les bénéficiaires d'un budget d'assistance personnelle (COCOM, VSB, VAPH)

Type de Budget	Adultes	Enfants et Jeunes	Total	Personne en attente
BAP (COCOM)	22	12	34	1000 (Wallonie et Bruxelles)
BOB (CF)	123	1.257	1.380	/
VPB (CF)	324	1	325	152
PAB (CF)	0	12	12	244 (Brabant Flamand et Bruxelles)
<b>Total</b>	<b>469</b>	<b>1282</b>	<b>1751</b>	

Sources : Données internes d'Iriscare (2020), Kenniscentrum WWZ (2021)

# 1. Les bénéficiaires des aides individuelles

## c. Les bénéficiaires des aides individuelles du PHARE

Les bénéficiaires des Aides Individuelles à l'Intégration (2019)

Nombre de bénéficiaires bruxellois de l'AI

1.258 (51,3 % de femmes)

Source : Données internes du PHARE (2020)

Les bénéficiaires des services d'appui individuel à la communication alternative (2020) : seulement 2 structures

Type de service	Nombre de prestations par an	Nombre de bénéficiaires bruxellois
SACA FALC	30 (minimum)	/
SACIPS	777	209 (59 % de femmes)
Total	807	/

Source : Données internes du PHARE (2020)

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

### a. Les bénéficiaires des centres et services agréés par le PHARE et Iriscare → [cadastre numérique](#)

**Objectif de l'enquête** : obtenir des indicateurs au niveau des usagers des structures agréées par le PHARE et Iriscare en tenant compte de certaines dimensions plus spécifiquement :

- la question du genre
- la prise en charge des personnes en situation de GD (notamment de l'autisme, du double diagnostic et des personnes vieillissantes).

**Collecte de données** : données directement communiquées par le PHARE ou Iriscare et **enquête ciblée** auprès des ASBL agréées par le PHARE et Iriscare (envois de courriels individuels et entretiens téléphoniques).

- Parmi les 154 structures interrogées, 27 n'ont pas ou partiellement répondu à l'enquête.
- Certaines des données manquantes, pour lesquelles le taux de réponses du sous-échantillon (type d'agrément) était suffisant ont alors été extrapolées.
- Les données budgétaires proviennent des bilans disponibles à la BNB (fonds propres et subsides en capital)

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

### a. Les bénéficiaires des centres et services agréés par le PHARE et Iriscare

#### Indicateurs récoltés par structure :

- Le type de handicap (mental, physique ou sensoriel) accompagné et la commune où elle se trouve ;
- Le nombre d'usagers, la capacité agréée et le taux d'occupation ;
- Le nombre d'usagers sur liste d'attente et le délai moyen d'attente ;
- Le nombre de femmes bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires âgés de plus de 60 ans, le nombre de bénéficiaires en situation de grande dépendance, le nombre de bénéficiaires atteints de troubles du spectre de l'autisme et le nombre de bénéficiaires atteints d'un double diagnostic ;
- Le nombre de places répit et/ou court séjour ;
- Les subventions et subventions par usager.

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

### a. Les bénéficiaires des centres et services agréés par le PHARE et Iriscare

	Centres						
Type de structures	CJA	CJES	CJENS	CHA	CHE	SHA	AVJ
Nombre de structures	34	8	6	29	12	7	5
Nombre d'usagers	934	1.030	159	585	417	109	69
% femmes	45 %	31 %	38 %	47 %	31 %	36 %	36 %
% GD	26 %	28 %	97 %	29 %	23 %	7 %	68 %
Somme subventions (€)	37.313.951	29.606.879	9.581.688	27.719.384	26.325.961	1.305.724	4.642.440

Sources : Données internes du PHARE et Iriscare, enquête réalisée par le DULBEA auprès des structures agréées par le PHARE et Iriscare, BNB

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

### a. Les bénéficiaires de services agréés par le PHARE et Iriscare

	Services (PHARE)					
Type de structures	SA	SLI	SAF	SAFP	SSAUS	PACT
Nombre de structures	27	3	2	4	1	2
Nombre d'usagers	2.654	79	60	96	72	19
% femmes	37 %	53 %	45 %	/	16 %	47 %
% GD	13 %	39 %	17 %	/	0 %	0 %
Somme subventions (€)	8.863.795	105.234	501.179	232.228	153.849	233.995

Sources : Données internes du PHARE et Iriscare, enquête réalisée par le DULBEA auprès des structures agréées par le PHARE et Iriscare, BNB

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

### a. Les bénéficiaires des centres et services agréés par le PHARE et Iriscare

#### Liste d'attente et délais d'attente :

**Difficilement quantifiable car :** (1) Double comptage possible ; (2) Pas toujours mises à jour ; (3) Vu les temps d'attente, frein à l'inscription sur les listes.

Pour chaque type de structure, il a été donné :

- **Le nombre « moyen »** de personnes en attentes par structure : celui-ci sera estimé par le nombre moyen de personnes en attentes par structure ;
- **Le nombre « minimum »** de personnes en attentes : celui-ci est estimé par le nombre de personnes sur la liste d'attente contenant le plus de noms ;
- **Le nombre « maximum »** de personnes en attentes : celui-ci est estimé par la somme du nombre de personnes sur chaque liste d'attente individuelle.

Le nombre « minimum » de personnes en attente selon le type de service estimé par cette étude constitue une borne inférieure du nombre minimum de personnes véritablement en attente.

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

### a. Les bénéficiaires des centres et services agréés par le PHARE et Iriscare

Liste d'attente et délais d'attente pour les centres et services :

	Centres							Services					
Type de structure	CJA	CJES	CJENS	CHA	CHE	SHA	AVJ	SA	SLI	SAF	SAFP	SSAUS	PACT
Nombre min de personnes en attente	225	115	80	146	32	20	25	152	/	42	/	45	5
Nombre max de personnes en attente	1413	171	134	861	77	36	49	549	/	51	/	/	/

Source : enquête réalisée par le DULBEA auprès des structures agréées par le PHARE et Iriscare

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

### a. Les bénéficiaires des centres et services agréés par le PHARE et Iriscare

#### Cadastre numérique :

- Ces indicateurs ont été chiffrés au niveau de chaque structure dans le cadastre numérique et ensuite agrégés selon le type d'agrément et la commune dans laquelle elle se situe.
- Les structures peuvent être filtrées :
  - selon l'entité compétente (PHARE ou Iriscare) et/ou
  - par type de handicap (mental, physique et/ou sensoriel).

Ce cadastre numérique reprend toutes les structures agréées par le PHARE et IRISCARE pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles, ainsi que la collecte d'indicateurs au niveau de leurs usagers.

Qu'autres types de structures sont reprises dans ce cadastre : les centres, les services, les ETA et les projets. Pour chacun d'entre eux, vous pouvez, à partir de cette feuille, accéder à leurs bases de données et tableaux dynamiques respectifs.

Vous trouverez selon les structures les indicateurs suivants :

1. Son type d'agrément ;
2. Son code postal ;
3. Son nom ;
4. Le public qu'elle accompagne : le handicap mental (HM), le handicap physique (HP), le handicap sensoriel (HS), ou (pour les services, ETA et projets uniquement) plusieurs types de handicaps (PTH) ;
5. Le nombre d'usagers qu'elle accompagne ;
6. Le nombre de places agréées ;
7. Pour les centres : le taux d'occupation ;
8. Le nombre d'usagers sur liste d'attente ;
9. Le nombre de femmes bénéficiaires (F)
10. Le nombre de personnes de plus de 60 ans (PH > 60) ;
11. Le nombre de personnes en situation de grande dépendance (GD) ;
12. Le nombre de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
13. Dans 'Données' (lorsque disponible) : le nombre de personne ayant un double diagnostic (DD) ;
14. Le nombre de places en répit et/ou court séjour ;
15. Les subventions (total, avances, extra ACS, spéciales COVID-19) ;
16. Les subventions par usager ;
17. Pour les projets (PPA, projet innovant et centre de réadaptation du PHARE et projets initiative et centres de réadaptation de Iriscare) : le type de service organisé par l'ASBL : service d'accessibilité, d'insertion scolaire/professionnelle/activité collective, d'information/formation, pour aidants proches, de séjour/logement ou de repérage des troubles.

A partir des tableaux dynamiques, vous pourrez filtrer les structures par entité compétente (PHARE ou IRISCARE) et/ou par type de handicap (mental, physique et/ou sensoriel). Les structures sont ensuite agrégées par type d'agrément et par code postal.

Certaines des données non-communicuées par les ASBL (#N/A) ont été extrapolées, celles-ci figurent dans des [cases oranges](#).

Pour toute information concernant la méthodologie de l'enquête, les sources des données ou la méthode d'extrapolation, veuillez consulter l'annexe 3 du rapport "Cadastre de l'offre de services pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles" (DULBEA et CDP, 2022).

Centres

Services

ETA

Projets

Ce cadastre numérique reprend toutes les structures agréées par le PHARE et IRISCARE pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles, ainsi que la collecte d'indicateurs au niveau de leurs usagers.

Qu'autres types de structures sont reprises dans ce cadastre : les centres, les services, les ETA et les projets. Pour chacun d'entre eux, vous pouvez, à partir de cette feuille, accéder à leurs bases de données et tableaux dynamiques respectifs.

Vous trouverez selon les structures les indicateurs suivants :

1. Son type d'agrément ;
2. Son code postal ;
3. Son nom ;
4. Le public qu'elle accompagne : le handicap mental (HM), le handicap physique (HP), le handicap sensoriel (HS), ou (pour les services, ETA et projets uniquement) plusieurs types de handicaps (PTH) ;
5. Le nombre d'usagers qu'elle accompagne ;
6. Le nombre de places agréées ;
7. Pour les centres : le taux d'occupation ;
8. Le nombre d'usagers sur liste d'attente ;
9. Le nombre de femmes bénéficiaires (F) ;
10. Le nombre de personnes de plus de 60 ans (PH > 60) ;
11. Le nombre de personnes en situation de grande dépendance (GD) ;
12. Le nombre de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
13. Dans 'Données' (lorsque disponible) : le nombre de personne ayant un double diagnostic (DD) ;
14. Le nombre de places en répit et/ou court séjour ;
15. Les subventions (total, avances, extra ACS, spéciales COVID-19) ;
16. Les subventions par usager ;
17. Pour les projets (PPA, projet innovant et centre de réadaptation du PHARE et projets initiative et centres de réadaptation de Iriscare) : le type de service organisé par l'ASBL : service d'accessibilité, d'insertion scolaire/professionnelle/activité collective, d'information/formation, pour aidants proches, de séjour/logement ou de repérage des troubles.

A partir des tableaux dynamiques, vous pourrez filtrer les structures par entité compétente (PHARE ou IRISCARE) et/ou par type de handicap (mental, physique et/ou sensoriel). Les structures sont ensuite agrégées par type d'agrément et par code postal.

Certaines des données non-communicuées par les ASBL (#N/A) ont été extrapolées, celles-ci figurent dans des [cases oranges](#).

Pour toute information concernant la méthodologie de l'enquête, les sources des données ou la méthode d'extrapolation, veuillez consulter l'annexe 3 du rapport "Cadastre de l'offre de services pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles" (DULBEA et CDP, 2022).



Centres

Services

ETA

Projets



Les centres de jour, d'hébergement, services d'habitat accompagné et services d'acte de la vie journalière pour adultes :



Les centres de jour pour enfants scolarisés, non-scolarisé, et d'hébergement pour enfants





Les centres de jour, d'hébergement, services d'habitat accompagné et services d'acte de la vie journalière pour adultes :



Les centres de jour pour enfants scolarisés, non-scolarisé, et d'hébergement pour enfants



Entité Compétente	(Tous)	▼
Handicap mental (HM)	(Tous)	▼
Handicap Physique (HP)	(Tous)	▼
Handicap Sensoriel (HS)	(Tous)	▼

## Tableau dynamique des centres pour

ACCUEIL

Étiquettes de lignes	structures pour HM	structure s pour HP	structure s pour HS	Nombre d'usagers	Nombre de places agréées	Moyenne de taux occupation	Nombre d'usagers sur liste d'attente	Somme de F	Somme de PH > 60 ans	Somme de GD	Somme de TSA	Nombre de places répit et/ou court séjour	Somme des subventions	Moyenne des subventions par usager
⊕ AVJ	0	5	0	69	72	98%	49	25	13	47	0	0	4.642.440 €	66.673 €
⊕ CHA	26	1	2	585	593	99%	861	274	138	167	78	3	27.719.384 €	56.495 €
⊕ CJA	30	2	2	934	912	105%	1413	419	74	245	160	3	37.313.951 €	36.246 €
⊕ SHA	6	0	1	109	111	96%	36	40	2	8	10	0	1.305.724 €	11.814 €

Étiquettes de lignes	structures pour HM	structure s pour HP	structure s pour HS	Nombre d'usagers	Nombre de places agréées	Moyenne de taux occupation	Nombre d'usagers sur liste d'attente	Somme de F	Somme de PH > 60 ans	Somme de GD	Somme de TSA	Nombre de places répit et/ou court séjour	Somme des subventions	Moyenne des subventions par usager
AVJ	0	5	0	69	72	98%	49	25	13	47	0	0	4.642.440 €	66.673 €
1140	0	2	0	24	25	100%	13	7	3	14	0	0	1.613.960 €	66.888 €
AVJ GERMINAL	0	1	0	13	13	100%	13	3	2	12	0	0	925.760 €	71.212 €
Res. GREEN GARDEN	0	1	0	11	12	100%	0	4	1	2	0	0	688.200 €	62.564 €
1150	0	1	0	21	23	91%	25	12	7	21	0	0	1.477.890 €	70.376 €
CITÉ-SERVICES	0	1	0	21	23	91%	25	12	7	21	0	0	1.477.890 €	70.376 €
1180	0	1	0	12	12	100%	8	5	2	12	0	0	701.200 €	58.433 €
Res. PAOLA	0	1	0	12	12	100%	8	5	2	12	0	0	701.200 €	58.433 €
1080	0	1	0	12	12	100%	3	1	1	0	0	0	849.390 €	70.783 €
AVJ MOLENBEEK	0	1	0	12	12	100%	3	1	1	0	0	0	849.390 €	70.783 €

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

### b. Les bénéficiaires des services et des centres agréés par la VAPH

**Collecte de données** : étude « *Personen met een handicap in Brussel* » du Kenniscentrum WWZ (2021)

La Communauté flamande ne prévoit pas un agrément spécifique par type de service, mais plutôt une reconnaissance « générale » en tant qu'offreur de soin reconnu.

Les enfants bénéficiaires des centres multifonctionnels (MFC) :

	Centres d'hébergement	Centres de jour	Services d'accompagnement	Service spécifique inconnu	Total
Nombres d'enfants bénéficiaires des centres multifonctionnels	82	41	5	56	184

Source : Kenniscentrum WWZ (2021)

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

### b. Les bénéficiaires des services et des centres agréés par la VAPH

Les bénéficiaires de l'aide directement accessible :

	Centres d'accueil de jour, des centres d'hébergement et des services d'accompagnement combinés	Centre d'accueil de jour et services d'accompagnement combiné	Service d'accompagnement uniquement	Total
Nombres de bénéficiaires	15	65	282	362

Source : Kenniscentrum WWZ (2021)

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

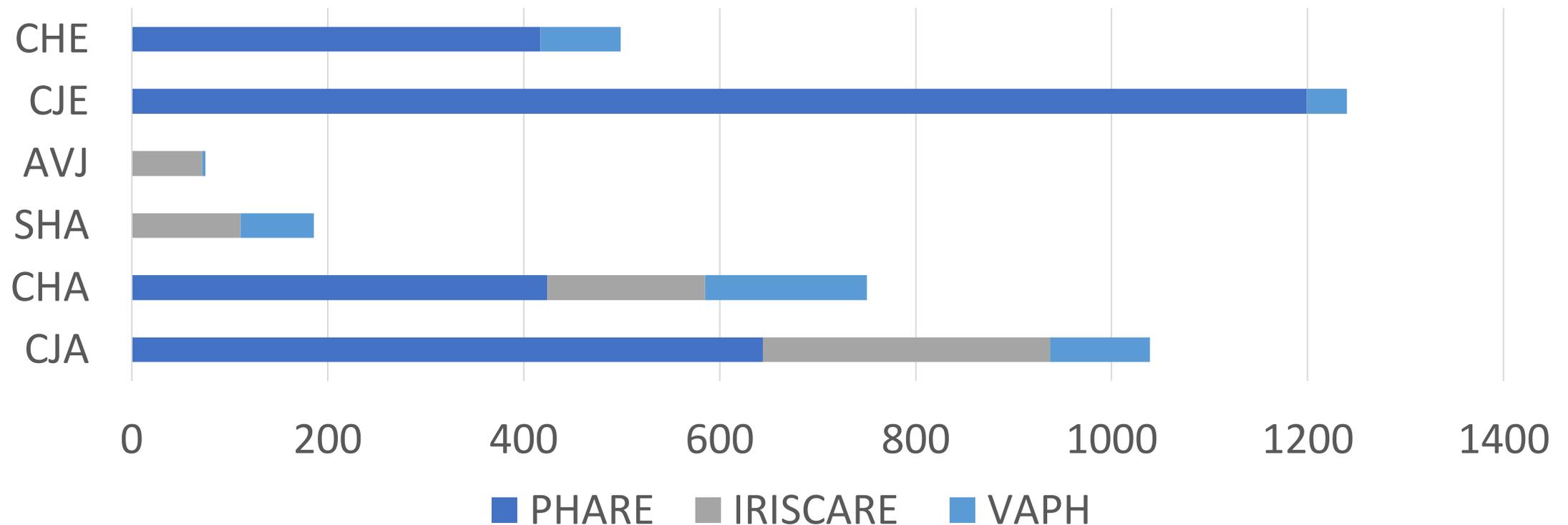
### b. Les bénéficiaires des services et des centres agréés par la VAPH

Les bénéficiaires de l'offre résidentielle :

	Nombre de structures	Capacité
Vie en communauté	4	115
Studios avec communs à partager	3	13
Studios / Appartements	3	40
Activités de jour	3	102
Total	13	270

Source : Kenniscentrum WWZ (2021)

### 3. Comparaison de l'offre communautaire des centres d'accueil (PHARE/Iriscare/VAPH)



Sources : Données internes du PHARE et Iriscare, enquête réalisée par le DULBEA auprès des structures agréées par le PHARE et Iriscare et Kenniscentrum (2021)

## 4. Les bénéficiaires des ETA

**Entreprises de Travail Adapté** : Structures qui engagent des personnes handicapées aptes au travail mais qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans un milieu ordinaire de travail.

Phare (12 structures) et VDAB (1 structure).

GD rare vu qu'il est nécessaire de disposer d'un certain degré d'autonomie

Seulement 32 % de femmes

Type de structures	Nombre de structures	Nombre de bénéficiaires	Part des femmes
ETA	13	1.485	32 %

Section dédiée dans le cadastre numérique

Ce cadastre numérique reprend toutes les structures agréées par le PHARE et IRISCARE pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles, ainsi que la collecte d'indicateurs au niveau de leurs usagers.

Qu'autres types de structures sont reprises dans ce cadastre : les centres, les services, les ETA et les projets. Pour chacun d'entre eux, vous pouvez, à partir de cette feuille, accéder à leurs bases de données et tableaux dynamiques respectifs.

Vous trouverez selon les structures les indicateurs suivants :

1. Son type d'agrément ;
2. Son code postal ;
3. Son nom ;
4. Le public qu'elle accompagne : le handicap mental (HM), le handicap physique (HP), le handicap sensoriel (HS), ou (pour les services, ETA et projets uniquement) plusieurs types de handicaps (PTH) ;
5. Le nombre d'usagers qu'elle accompagne ;
6. Le nombre de places agréées ;
7. Pour les centres : le taux d'occupation ;
8. Le nombre d'usagers sur liste d'attente ;
9. Le nombre de femmes bénéficiaires (F)
10. Le nombre de personnes de plus de 60 ans (PH > 60) ;
11. Le nombre de personnes en situation de grande dépendance (GD) ;
12. Le nombre de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
13. Dans 'Données' (lorsque disponible) : le nombre de personne ayant un double diagnostic (DD) ;
14. Le nombre de places en répit et/ou court séjour ;
15. Les subventions (total, avances, extra ACS, spéciales COVID-19) ;
16. Les subventions par usager ;
17. Pour les projets (PPA, projet innovant et centre de réadaptation du PHARE et projets initiative et centres de réadaptation de Iriscare) : le type de service organisé par l'ASBL : service d'accessibilité, d'insertion scolaire/professionnelle/activité collective, d'information/formation, pour aidants proches, de séjour/logement ou de repérage des troubles.

A partir des tableaux dynamiques, vous pourrez filtrer les structures par entité compétente (PHARE ou IRISCARE) et/ou par type de handicap (mental, physique et/ou sensoriel). Les structures sont ensuite agrégées par type d'agrément et par code postal.

Certaines des données non-communicuées par les ASBL (#N/A) ont été extrapolées, celles-ci figurent dans des [cases oranges](#).

Pour toute information concernant la méthodologie de l'enquête, les sources des données ou la méthode d'extrapolation, veuillez consulter l'annexe 3 du rapport "Cadastre de l'offre de services pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles" (DULBEA et CDP, 2022).

Centres

Services

ETA

Projets



Les entreprises de travail adapté :



Entité Compétente (Tous) ▼

## Tableau dynamique des entreprises de travail adapté

ACCUEIL

Étiquettes de lignes ▼	Nombre d'employés	Nombre de places agréées	Moyenne de taux d'occupation	Somme de F	Somme de PH > 60 ans	Somme des subventions	Moyenne des subventions par usager
▣ 1000	26	31	84%	7	2	372.362 €	14.322 €
OUVROIR (L')	26	31	84%	7	2	372.362 €	14.322 €
▣ 1030	26	30	87%	1	0	430.312 €	16.550 €
CITECO	26	30	87%	1	0	430.312 €	16.550 €
▣ 1070	480	492	96%	204	60	6.794.086 €	14.187 €
GROUPE FOES	60	69	87%	15	4	870.738 €	14.512 €
TRAVCO	91	88	103%	37	10	1.263.411 €	13.884 €
TRAVIE	329	335	98%	152	46	4.659.937 €	14.164 €
▣ 1082	237	270	88%	92	16	3.279.328 €	13.837 €
MANUFAST	237	270	88%	92	16	3.279.328 €	13.837 €
▣ 1120	128	135	95%	29	3	2.023.145 €	15.806 €
FERME NOS PILIFS	128	135	95%	29	3	2.023.145 €	15.806 €
▣ 1140	96	116	83%	36	7	1.267.449 €	13.203 €
BROCHAGE RENAÎTRE	96	116	83%	36	7	1.267.449 €	13.203 €
▣ 1150	62	70	89%	4	6	888.000 €	14.323 €
SERRE-OUTIL (LA)	62	70	89%	4	6	888.000 €	14.323 €
▣ 1180	219	243	91%	47	12	3.166.849 €	14.367 €
A.P.A.M	118	138	86%	45	5	1.837.858 €	15.575 €
JEUNES JARDINIERS (LES)	101	105	96%	2	7	1.328.991 €	13.158 €
▣ 1190	51	63	81%	13	4	725.089 €	14.217 €
A.P.R.E	51	63	81%	13	4	725.089 €	14.217 €
▣ 1200	160	#N/A	#N/A	35	11	#N/A	#N/A
TWI KANUNNIK TRIEST	160	#N/A	#N/A	35	11	#N/A	#N/A
<b>Total général</b>	<b>1485</b>	<b>#N/A</b>	<b>#N/A</b>	<b>468</b>	<b>121</b>	<b>#N/A</b>	<b>#N/A</b>

# 5. Les projets

La COCOF et la COCOM subventionnent aussi différents types de projets qui ne peuvent pas être agréés par ailleurs. Certains services visent à répondre à un besoin nouveau, d'autres, à compléter l'offre existante.

- Les projets particuliers (PP)
- Les projets innovants (PI) ou novateurs
- Les projets particuliers agréés (PPA)
- Les projets initiatives
- Les centres de réadaptation

Section dédiée dans le cadastre numérique

Ce cadastre numérique reprend toutes les structures agréées par le PHARE et IRISCARE pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles, ainsi que la collecte d'indicateurs au niveau de leurs usagers.

Qu'autres types de structures sont reprises dans ce cadastre : les centres, les services, les ETA et les projets. Pour chacun d'entre eux, vous pouvez, à partir de cette feuille, accéder à leurs bases de données et tableaux dynamiques respectifs.

Vous trouverez selon les structures les indicateurs suivants :

1. Son type d'agrément ;
2. Son code postal ;
3. Son nom ;
4. Le public qu'elle accompagne : le handicap mental (HM), le handicap physique (HP), le handicap sensoriel (HS), ou (pour les services, ETA et projets uniquement) plusieurs types de handicaps (PTH) ;
5. Le nombre d'usagers qu'elle accompagne ;
6. Le nombre de places agréées ;
7. Pour les centres : le taux d'occupation ;
8. Le nombre d'usagers sur liste d'attente ;
9. Le nombre de femmes bénéficiaires (F) ;
10. Le nombre de personnes de plus de 60 ans (PH > 60) ;
11. Le nombre de personnes en situation de grande dépendance (GD) ;
12. Le nombre de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
13. Dans 'Données' (lorsque disponible) : le nombre de personne ayant un double diagnostic (DD) ;
14. Le nombre de places en répit et/ou court séjour ;
15. Les subventions (total, avances, extra ACS, spéciales COVID-19) ;
16. Les subventions par usager ;
17. Pour les projets (PPA, projet innovant et centre de réadaptation du PHARE et projets initiative et centres de réadaptation de Iriscare) : le type de service organisé par l'ASBL : service d'accessibilité, d'insertion scolaire/professionnelle/activité collective, d'information/formation, pour aidants proches, de séjour/logement ou de repérage des troubles.

A partir des tableaux dynamiques, vous pourrez filtrer les structures par entité compétente (PHARE ou IRISCARE) et/ou par type de handicap (mental, physique et/ou sensoriel). Les structures sont ensuite agrégées par type d'agrément et par code postal.

Certaines des données non-communicuées par les ASBL (#N/A) ont été extrapolées, celles-ci figurent dans des [cases oranges](#).

Pour toute information concernant la méthodologie de l'enquête, les sources des données ou la méthode d'extrapolation, veuillez consulter l'annexe 3 du rapport "Cadastre de l'offre de services pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles" (DULBEA et CDP, 2022).

Centres

Services

ETA

Projets

# 5. Les projets



Les projets initiatives :



# 5. Les projets

Entité Compétente	(Tous) ▼
Handicap mental (HM)	(Tous) ▼
Handicap physique (HP)	(Tous) ▼
Handicap sensoriel (HS)	(Tous) ▼
Plusieurs types de handicap (PTH)	(Tous) ▼

Tableau dynamique des projets et centres de revalidation

ACCUEIL

Étiquettes de lignes ▼	Structures pour HM	Structures pour HP	Structures pour HS	Structures pour PTH	Nombre de services de repérage des troubles	Nombre de services d'accessibilité	Nombre de services de loisirs	Nombre de services de formation/information	Nombre de services d'insertion scolaire/professionnelle/activités collectives	Nombre de services d'aidants proches	Nombre de services de séjour/logement	Nombre de centres de revalidation (secteur handicap)	Somme des subventions
⊕ Centre de réadaptation	5	0	4	2	0	0	0	0	0	0	0	11	#N/A
⊕ PPA	5	1	0	4	0	0	3	0	3	2	2	0	1.830.167 €
⊕ Projet initiative	3	2	0	2	5	1	0	1	0	0	0	0	873.795 €
⊕ Projet innovant	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	60.000 €

# Conclusion

- Quantification des personnes en situation de handicap et de grande dépendance (via ARR, AI et AFM)
- Quantification du nombre de bénéficiaires d'un budget d'assistance personnel et des aides individuelles du PHARE
- Création d'un cadastre numérique regroupant les informations collectées par structure
- Mise en évidence :
  - de l'importance de la grande dépendance dans les structures d'accueil et services en matière de handicap à Bruxelles ;
  - du manque cruel de places dans les centres, saturation ;
  - de la sous-représentation des femmes dans la plupart des structures.

# Conclusion

- Le constat le plus alarmant est sans aucun doute le manque de structures adaptées à la prise en charge d'un handicap mental spécifique (notamment l'autisme et le double diagnostic).
- Mais difficultés de quantifier avec précision le nombre de personnes en attente, nécessité de créer une liste centralisée/croisée des bénéficiaires.

Merci pour votre attention !

# Annexes

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

### Liste d'attente et délais d'attente pour les centres :

	Nombre min de personnes en attente	Délai moyen d'attente estimé
CJA	225	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 45% des structures n'ont pas su estimer car aléatoire en fonction des départs ;</li> <li>• 15% l'estiment à « plusieurs années » ;</li> <li>• Les autres % estiment un délai de 4 années en moyenne.</li> </ul>
CHA	146	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 51% n'ont pas su estimer car aléatoire en fonction des départs;</li> <li>• 11% d'entre eux estiment ce temps moyen à plusieurs années,</li> <li>• 33% autres estiment un délai de 7 ans en moyenne, variant entre 1,5 année et 15 ans d'attente selon le centre.</li> </ul>
SHA	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% n'ont pas su estimer car aléatoire en fonction des départs;</li> <li>• 50% estiment un délai variant entre 3 mois et 1 an</li> </ul>
AVJ	25	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai estimé à 1 an dans 60% des cas (pour les 2 autres structures, le temps d'attente est immédiat ou indéterminé).</li> </ul>
CJES	115	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai estimé à +/- 1 an</li> </ul>
CJENS	80	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai indéterminé</li> </ul>
CHE	77	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai estimé inférieur à 1 an</li> </ul>
<b>Total</b>	<b>688</b>	<b>/</b>

## 2. Les bénéficiaires des services et des centres agréés à Bruxelles

### Liste d'attente et délais d'attente pour les services :

	Nombre minimum de personnes en attente	Délai moyen d'attente estimé
SA	152	<ul style="list-style-type: none"><li>• Délai estimé à 6 mois, variant entre 0 et 3 ans</li></ul>
SAF	42	<ul style="list-style-type: none"><li>• Délai indéterminé</li></ul>
SAUSS	45	<ul style="list-style-type: none"><li>• Délai estimé entre 3 et 8 mois</li></ul>
PACT	26	<ul style="list-style-type: none"><li>• Délai indéterminé</li></ul>
Total	265	/